

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE DU SENEGAL

PARAISANT LE SAMEDI DE CHAQUE SEMAINE

ABONNEMENTS ET ANNONCES	TARIF DES ABONNEMENTS		ANNONCES ET AVIS DIVERS	
Pour les abonnements et les annonces s'adresser au directeur de l'Imprimerie nationale à Rufisque.	VOIE NORMALE		VOIE AERIENNE	
	Six mois	Un an	Six mois	Un an
Les annonces doivent être remises à l'Imprimerie au plus tard le mardi. Elles sont payables d'avance.	Sénégal et autres Etats de la CEDEAO 15.000f 31.000f.		La ligne 1.000 francs	
Toute demande de changement d'adresse ainsi que les lettres demandant réponse devront être accompagnées de la somme de 175 francs	Etranger : France, RDC R.C.A. Gabon, Maroc. Algérie, Tunisie. - - - - -		Chaque annonce répétée... Moitié prix	
	Etranger : Autres Pays Prix du numéro Année courante 600 f Par la poste : Majoration de 130 f par numéro Journal légalisé 900 f		(Il n'est jamais compté moins de 10.000 francs pour les annonces).	
			Compte bancaire B.I.C.I.S. n° 1520790 630/81	

S O M M A I R E

PARTIE OFFICIELLE

ACCORDS

MINISTERE DU PÉTROLE ET DES ENERGIES

2020	
19 mars Accord direct ayant pour objet la délégation des obligations de l'Etat dans la convention de garantie en faveur de la société KAEL SOLAIRE SA dans le cadre de la centrale solaire de Kael 1473
2020	
19 mars Accord direct ayant pour objet la délégation des obligations de l'Etat dans la Convention de garantie en faveur de la Société KAHONE SOLAIRE SA dans le cadre de la centrale solaire de KAHONE 1494

PARTIE NON OFFICIELLE

Annonces 1514
----------	------------

PARTIE OFFICIELLE

ACCORDS

MINISTERE DU PÉTROLE ET DES ENERGIES

Accord direct du 19 mars 2020 ayant pour objet la délégation des obligations de l'Etat dans la Convention de garantie en faveur de la Société KAEL SOLAIRE SA dans le cadre de la centrale solaire de Kael

Le présent ACCORD DIRECT (l'« Accord ») est conclu entre :

- (1) L'ETAT DU SENEGAL, représenté par le Ministre des Finances et du Budget (l'« Etat ») ;
- (2) SENELEC, société anonyme à participation publique majoritaire de droit sénégalais, au capital social de Cent soixante-quinze milliard Deux Cent trente-six millions Trois Cent quarante mille (175 236 340 000) francs CFA, ayant son siège social au 28, rue Vincens BP. 93 Dakar, Sénégal, immatriculée au RCCM de Dakar sous le numéro SN-DKR-84-B-30, NINEA 00140012G3, représentée par Monsieur Papa Mademba BITEYE, agissant en qualité de Directeur Général dûment habilité à cet effet, (l'« Acheteur ») ;
- (3) KAEL SOLAIRE S.A., une société anonyme de droit sénégalais dont le siège social est situé Dakar (Sénégal), Stèle Mermoz Immeuble Elton, 4^{ème} étage, immatriculée au registre du commerce et du crédit mobilier de Dakar sous le numéro SN-DKR-2018-B-14517, NINEA 0068556732A3, dûment représentée à l'effet des présentes (le « Vendeur ») ; et